

Financement de l'aide aux projets dans le cadre  
du Point Information Jeunesse de Neuville en Ferrain

### **Conditions d'accès**

#### **Le(s) porteur(s) du projet :**

Le financement est accessible aux neuvillois (justificatifs à fournir) âgés de 16 à 25 ans dans la limite d'une demande d'aide au financement par an et par personne.

#### **Dépôt de dossiers :**

Le demandeur s'engage à déposer un dossier complet au Point Information jeunesse (40, rue de Tourcoing à Neuville en Ferrain) et à y joindre les pièces suivantes :

- Un justificatif de domicile
- La copie d'une pièce d'identité
- Un Curriculum Vitae
- Un Relevé d'Identité Bancaire

#### **Montant de l'aide accordée :**

Le financement ne pourra excéder 200€ par personne et ne pourra être supérieur au tiers des dépenses totales liées aux projets (attention, seul un projet par personne pourra être financé tous les 3 ans).

#### **Retour**

Le demandeur s'engage, après son projet, à participer activement à certaines manifestations spécifiques (exposition photographique, projection de film, débat...) organisées sur la commune.